

Table des matières

Introduction

A. Application de la Convention de Barcelone

1. Coordination du programme
2. Composante juridique
3. Développement durable
 - a) Action 21 pour la Méditerranée
 - b) Programme d'aménagement côtier (PAC)
4. Information et formation

B. Application du Protocole tellurique et du Protocole immersions

5. Application du Protocole tellurique et du Protocole immersions

C. Surveillance continue et recherche en matière de pollution de la Méditerranée (MED POL)

6. Surveillance continue et recherche en matière de pollution de la Méditerranée (MED POL)

D. Application du Protocole relatif à la coopération en matière de lutte contre la pollution de la mer Méditerranée par les hydrocarbures et autres substances nuisibles en cas de situation critique

7. Prévention et lutte contre la pollution par les navires

E. Gestion écologiquement rationnelle des zones côtières de la Méditerranée

8. Gestion écologiquement rationnelle des zones côtières de la Méditerranée:
 - a) Analyse prospective des relations entre environnement et développement (Plan Bleu-PB)
 - b) Planification et gestion du littoral (Programme d'actions prioritaires-PAP)
 - c) Télédétection de l'environnement (TDE)

F. Application du Protocole relatif aux aires spécialement protégées et sites historiques

9. Protection du patrimoine commun à la Méditerranée:

Aires spécialement protégées (ASP)

G. Questions administratives et financières

ANNEXES

- ANNEXE I : Calendrier, au 1er janvier 1994, des réunions organisées dans le cadre du Plan d'action pour la Méditerranée
- ANNEXE II : Position, au 31 décembre 1993, des signatures et ratifications de la Convention de Barcelone et des Protocoles y relatifs
- ANNEXE III : Position, au 31 décembre 1993, des contributions au Fonds d'affectation spéciale pour la Méditerranée
- ANNEXE IV : Mandat du Bureau
- ANNEXE V : Mandats du Comité scientifique et technique et du Comité socio-économique

Introduction

1. Dans le présent et succinct rapport, il est rendu compte des activités qui ont été menées depuis la dernière réunion des Parties contractantes (Antalya, Turquie, 12-15 octobre 1993). Le rapport énonce un certain nombre de recommandations sur quelques questions précises:

A. Application de la Convention de Barcelone

Coordination du programme

2. Le rapport de la Huitième réunion ordinaire des Parties contractantes (UNEP(OCA)/MED IG.3/5) a été distribué en quatre langues à tous les participants, aux Points focaux du PAM, ainsi qu'aux organisations intergouvernementales et non gouvernementales internationales compétentes. Toutes les décisions approuvées par la réunion ont déjà commencé à être appliquées par l'Unité de coordination et ses Centres régionaux (CAR).

3. La Huitième réunion régulière des Centres d'activités régionales (CAR) et de l'Unité de coordination (Unité MED) s'est tenue à Athènes du 12 au 14 janvier 1994. Cette réunion avait pour objet de coordonner l'exécution des décisions de la réunion des Parties contractantes au cours de l'année 1994 (UNEP(OCA)/MED WG.79/3).

La réunion des CAR a proposé que la prochaine réunion conjointe du Comité scientifique et technique et du Comité socio-économique se tienne à Athènes du 12 au 16 décembre 1994. Le Secrétariat propose au Bureau l'approbation de ces dates.

4. Ainsi qu'en a décidé la dernière réunion des Parties contractantes, la Neuvième réunion ordinaire sera accueillie et entièrement financée par le gouvernement de l'Espagne en avril-mai 1995. Lors de la réunion d'Antalya, il a également été décidé que le Bureau, à sa première réunion, fixerait une date précise pour cette Neuvième réunion ordinaire. De ce fait, il est proposé que soient fixées, lors de la réunion du Bureau, des dates précises pour la Neuvième réunion ordinaire. Le Secrétariat estime que la réunion de Barcelone sera saisie, conjointement aux points habituels de l'ordre du jour, des principales questions suivantes:

- a. apports de la Conférence de Tunisie sur une Action 21 pour la région méditerranéenne (aspect environnement/développement);
- b. apports de la réunion d'experts chargée de l'examen de la Convention de Barcelone et des protocoles y relatifs (aspect juridique);
- c. apports de la réunion d'experts sur MED POL - Phase III (aspect scientifique).

5. Conformément à la décision de la dernière réunion des Parties contractantes invitant l'Unité de coordination à encourager des actions de la part des organisations non gouvernementales (ONG) qualifiées ainsi qu'à poursuivre et renforcer la coopération avec les ONG, le Secrétariat a préparé un document d'information (UNEP/BUR/43/Inf.4) intitulé

"Coopération du PAM avec les ONG". Ce document a pour but d'institutionnaliser les relations du PAM avec les diverses ONG dans la région méditerranéenne en vue d'encourager la participation de celles-ci aux activités du PAM, notamment dans les domaines de la sensibilisation du public, de l'information en matière d'environnement et du développement durable. Le document propose a) les critères sur lesquels une ONG peut se voir octroyer à l'origine le statut d'observateur dans le cadre du PAM, b) la procédure de coopération avec le PAM, et c) les privilèges et responsabilités découlant d'une telle coopération.

* Le Bureau est invité à fournir au Secrétariat une orientation à propos de ce document.

6. En vue d'utiliser les techniques de téledétection dans le processus de protection de l'environnement, la Huitième réunion ordinaire des Parties contractantes a accepté l'offre du gouvernement italien de créer, à Scanzano, Italie, un Centre d'activités régionales pour la téledétection de l'environnement dans la région méditerranéenne sous l'égide du PAM, Centre qui sera entièrement financé par l'Italie (CAR/TDE).

Pour asseoir définitivement la création du Centre, des consultations sont actuellement menées en permanence avec les autorités italiennes compétentes en vue de mettre une dernière main à l'accord de pays hôte qui sera signé entre le PAM/PNUE et le gouvernement italien et qui précisera les conditions et responsabilités de chaque partie. Toutes les Parties contractantes à la Convention de Barcelone ont été invitées à désigner un Point focal national pour la question de la téledétection.

Composante juridique

7. Conformément à la décision de la réunion d'Antalya, le Secrétariat propose que la conférence de plénipotentiaires sur le protocole "offshore" se tienne pendant trois jours en Espagne dans le courant novembre/décembre 1994. La conférence sera immédiatement précédée d'une réunion d'experts d'une durée de deux jours. L'une et l'autre réunions seront financées par le gouvernement espagnol. Le Secrétariat propose à l'approbation du Bureau les dates suivantes pour la réunion d'experts et la conférence:

réunion d'experts: 21-22 novembre 1994 (ou 28-29 novembre);

conférence: 23-25 novembre 1994 (ou 30 novembre-2 décembre).

Le lieu des réunions sera Madrid ou Barcelone.

8. Conformément à la décision de la réunion des Parties contractantes à Antalya, la Deuxième réunion d'experts méditerranéens sur l'élaboration d'un protocole relatif à la prévention de la pollution de la mer Méditerranée par les mouvements transfrontières de déchets dangereux est convoquée à titre provisoire du 19 au 22 avril 1994 à Rome, suite à une demande adressée par le gouvernement italien et exprimant son appui à ce que l'ONG italienne "La Facoltà dell'Arte e della Scienza" héberge et finance en partie cette réunion.

Ainsi qu'en est convenue la Huitième réunion ordinaire, la conférence de plénipotentiaires chargée d'approuver le projet de protocole relatif aux déchets dangereux aura lieu à Barcelone conjointement avec la Neuvième réunion ordinaire des Parties contractantes qui doit se tenir en avril/mai 1995 avec le plein appui financier du gouvernement espagnol.

9. Conformément à la décision de la réunion d'Antalya, une réunion d'experts nationaux chargée d'examiner les textes de la Convention de Barcelone et de ses quatre Protocoles, en vue de les adapter aux derniers développements du droit international en matière d'environnement, sera accueillie et entièrement financée par l'Espagne. Par conséquent, le Secrétariat propose que, avec l'approbation du Bureau, cette réunion soit convoquée à Madrid ou Barcelone au cours de la période du 19 au 23 septembre 1994.

A la réunion d'Antalya, plusieurs représentants ont exprimé leur désaccord avec la proposition du Secrétariat visant à abolir le Comité scientifique et technique et le Comité socio-économique (Comités permanents) car, selon eux, ces comités étaient l'occasion d'un débat scientifique. D'autres représentants ont fait valoir que les réunions des Points focaux nationaux constituaient une instance de débat scientifique et que la dernière réunion des Parties contractantes avait montré que les travaux accomplis par la réunion conjointe des Comités permanents n'avaient pas facilité la tâche des Parties contractantes.

Après en avoir débattu, la réunion a décidé que l'Unité de coordination et le Bureau réexamineraient les fonctions des Comités permanents et que, dans l'attente de leurs conclusions, la présente structure des réunions devrait être maintenue.

Lors de la Septième réunion ordinaire des Parties contractantes (Le Caire, 8-11 octobre 1991), la question de l'amélioration du fonctionnement du Plan d'action pour la Méditerranée, et notamment la question particulière des fonctions du Bureau des Parties contractantes, a été examinée. Sur la base de cette discussion, le Secrétariat a établi un projet de "mandat" du Bureau qui a été distribué aux membres du Bureau en 1993 pour qu'ils formulent leurs observations.

Compte tenu de la décision de la dernière réunion des Parties contractantes sur la nécessité d'améliorer les fonctions du PAM, et compte tenu aussi de l'élargissement du Bureau de quatre à six membres, le Secrétariat a établi une nouvelle version du mandat du Bureau des Parties contractantes qui prend en considération ce nouveau développement et les responsabilités accrues du Bureau récemment élargi (annexe IV)

10. Le Bureau est invité à examiner le projet de mandats du Comité scientifique et technique et du Comité socio-économique (annexe V) de même que le mandat du Bureau des Parties contractantes (annexe IV), et à prendre les mesures nécessaires.

Développement durable

a) Action 21 pour la Méditerranée

11. Le Secrétariat se propose de préparer, par l'entremise d'un consultant, un document sur l'identification, dans Action 21, des activités les plus appropriées au bassin méditerranéen, en sorte qu'elles puissent être réalisées par les Parties contractantes à différents niveaux, à savoir notamment:

- * au niveau des stratégies nationales de développement durable en assurant un travail approprié à l'échelon interministériel;
- au niveau des stratégies régionales de développement durable et/ou des stratégies municipales correspondantes en sorte qu'elles puissent devenir des activités pilotes.

Ce document constituera le rapport de base pour la réunion PAM des experts désignés par les gouvernements et chargés d'élaborer un projet d'Action 21 pour la région méditerranéenne.

Une consultation informelle est actuellement menée avec les autorités tunisiennes en vue de préciser et de coordonner les travaux de cette réunion d'experts avec les réunions préparatoires de la Conférence de Tunis qui sera consacrée à "Méditerranée 21" en novembre, ainsi que de préciser le rôle du PAM dans ce processus.

Le Bureau est invité à fournir une orientation au Secrétariat sur cette question.

b) Programme d'aménagement côtier (PAC)

12. La Huitième réunion ordinaire a approuvé trois nouveaux projets PAC pour Israël, le Liban et Malte. Ainsi, le nombre de projets PAC dans la région méditerranéenne se monte désormais à 12. Ainsi qu'en avait également décidé la réunion d'Antalya, les projets de la baie de Kastela et de la baie d'Izmir ont été achevés à la fin de 1993, et les projets du littoral syrien et de Rhodes le seront d'ici la fin de 1994.

Voici un bref compte rendu des progrès accomplis dans les divers PAC:

(1) Baie de Kastela

13. Les préparatifs de la réunion de présentation des résultats du PAC de la baie de Kastela sont en cours. Il est prévu que la présentation à l'intention des autorités et institutions croatiennes aura lieu à Split, Croatie, les 3-4 février 1994. La présentation à l'intention des institutions internationales aura lieu en avril 1994 à Split.

(2) Baie d'Izmir

14. Une étude concernant la protection et la gestion de la réserve d'oiseaux de Camalti a été menée à bien par le CAR/ASP.

La réunion de présentation des résultats du Programme d'aménagement côtier de la baie d'Izmir s'est tenue à Izmir les 29 et 30 septembre 1993. La réunion était organisée par le ministère turc de l'Environnement et la Municipalité métropolitaine d'Izmir, et elle a été ouverte par S.E. le ministre de l'Environnement de Turquie, M. R. Akçali. Les résultats ont été présentés et examinés lors du débat général qui a suivi. Des conclusions et recommandations concernant des actions de suivi ont été adoptées par la réunion. Le rapport de la réunion a été publié sous la cote UNEP(OCA)/MED WG.76/1.

(3) Littoral syrien

15. Etant donné que le projet a été prorogé jusqu'à la fin de 1994, le Centre d'activités régionales/Plan Bleu a organisé une mission sur l'élaboration des scénarios, et le Centre d'activités régionales/Aires spécialement protégées a entamé les procédures d'une première mission. La présentation finale du PAC est prévue pour les 12-14 septembre 1994.

(4) Ile de Rhodes

16. Sur la base du contrat signé avec la Banque européenne d'investissement (BEI) en janvier 1993, aux termes duquel la Banque a accordé un montant de 360 000 ECU pour financer l'exécution de certaines activités relevant du projet PAC de Rhodes, un programme détaillé a été établi par le PAM, en étroite consultation avec les autorités grecques, pour sa mise en oeuvre au début de 1994.

Le programme d'activités devant être financées par la Banque européenne d'investissement (BEI) a été établi, puis approuvé par la BEI, l'Unité MED et coordonnateur national grec pour ce projet. Sur la base de ce programme, des contrats et mandats ont été rédigés pour un total de 30 sous-activités qui doivent être exécutées par le CAR/PAP. Les activités démarreront dès que le document de projet correspondant aura été signé avec le PNUE.

(5) Algérie

17. S'agissant du projet de PAC qui était censé démarrer en Algérie, une lettre a été adressée aux autorités algériennes pour que celles-ci confirment l'intérêt de leur pays dans le lancement du projet. Jusqu'à ce jour, aucune réponse n'a été reçue.

(6) Maroc

18. Un contrat a été signé avec un groupe de consultants du ministère de l'Intérieur, Direction générale de l'Environnement, pour préparer une étude préliminaire sur la zone d'El-Hoceima dans le but de rassembler tous les renseignements disponibles qui pourraient aider à la formulation d'un programme de PAC adéquat. Il est prévu que la première mission directive/technique dans la zone du PAC sera organisée au début de 1994.

(7) Sfax (Tunisie)

19. Le projet d'accord relatif au PAC de Sfax a été finalisé avec le gouvernement tunisien pour signature le 24 janvier 1994 par le PAM/PNUE et l'autorité compétente en Tunisie. Le projet stipule le début de 1994 comme date de démarrage pour l'exécution du PAC qui aura une durée de deux ans.

Comme l'accord sur le démarrage de ce PAC n'a pas encore été signé, les activités entreprises dans la période octobre-décembre n'ont comporté que des préparatifs techniques. Le PAP, entre autres, est parvenu à un accord avec le Département Industrie et Environnement (CAP/DIE) du PNUE pour intégrer ce dernier dans la partie correspondante du programme. Plus concrètement, le CAP/DIE procédera à une évaluation de la pollution industrielle dans la zone du projet en offrant ainsi une base de propositions à établir pour la maîtrise et la réduction de ce type de pollution.

(8) Albanie

20. L'accord relatif au PAC albanais a été signé par le PNUE le 8 septembre 1993, et par le gouvernement albanais le 22 septembre 1993. Les activités convenues sont en cours de réalisation, sous réserve de la disponibilité de fonds.

Une mission en Albanie du représentant du Centre d'activités régionales pour les aires spécialement protégées s'est déroulée du 6 au 8 décembre 1993. Un plan de travail actualisé des activités portant sur les aires spécialement protégées a été établi à la suite de cette mission.

Une réunion de donateurs potentiels en faveur de la protection de l'environnement de l'Albanie est en cours d'organisation par le PNUD et se tiendra à Tirana les 18 et 19 janvier 1994.

Une mission PAP en Albanie a été organisée du 20 septembre au 2 octobre 1993. Quatre consultants du PAP provenant de 3 pays méditerranéens et une équipe de 15 experts albanais ont pris part aux travaux, sur la base desquels les consultants préparent maintenant 4 rapports sectoriels respectifs se référant au profil côtier.

Grâce à l'appui financier fourni par le GRID-Nairobi, le CAR/PAP a acheté le matériel informatique du SIG à installer dans une institution albanaise participant aux activités. Cependant, en raison du manque de fonds, le démarrage des activités SIG a dû être ajourné.

Suite à la signature de l'accord relatif au PAC albanais, le CAR/ASP a effectué en Albanie (6-8 décembre 1993) une mission destinée à définir les objectifs et le plan de travail de l'activité ASP "Aires spécialement protégées et application du Protocole ASP".

(9) Fuka-Matrouh (Egypte)

21. La première réunion de l'Equipe de travail sur les implications des changements climatiques pour la zone côtière de Fuka-Matrouh s'est tenue à Matrouh, du 28 au 30 novembre 1993. Les objectifs, hypothèses, résultats, grandes lignes du rapport, plan de travail et calendrier ont été convenus. Le rapport de la réunion a été publié sous la cote UNEP(OCA)/MED WG.78/2.

Quatre consultants égyptiens ont préparé un "Rapport sur le site actualisé pour les zones de Fuka-Matrouh, Egypte". Le rapport fournira l'une des bases pour les activités à mener au sein de ce PAC.

Le Directeur adjoint du PAP a eu, en novembre 1993, des entretiens avec le groupe central d'experts égyptiens devant participer au programme SIG (de l'Unité LUPEM de l'EEAA à Marsa-Matrouh). Les conditions régnant dans cette unité ont été jugées favorables à l'exécution de l'activité relative au SIG.

En raison des restrictions financières, toutes les autres activités PAP qui étaient envisagées pour septembre-décembre 1993 ont dû être ajournées.

Une enquête sur les plages potentielles de nidification de tortues marines le long du littoral ouest de l'Egypte (d'Alexandrie à la frontière libyenne) a été menée à bien. Cette enquête a été entreprise par ASP/MEDASSET et EEAA.

Une étude bibliographique concernant l'environnement terrestre de la zone de Fuka-Matrouh a été achevée par le CAR/ASP.

(10) Israël - Liban - Malte

22. Les travaux préparatoires des trois nouveaux projets PAC ont démarré. Les pays concernés recevront très prochainement des projets de proposition à cet effet.

Au cours de la dernière réunion des directeurs des CAR et de l'Unité MED sur le PAM (Athènes, 12-14 janvier 1994), les participants ont estimé que priorité devrait être accordée aux projets PAC en cours d'exécution et qu'il conviendrait de suspendre la phase préparatoire des nouveaux projets PAC dans l'attente du versement de contributions au Fonds d'affectation spéciale. La réunion a sollicité l'avis du Bureau sur cette situation.

Information et formation

23. Deux nouveaux numéros de la Série des rapports techniques du PAM ont été publiés: 1) sur les cycles biogéochimiques de certains polluants, et 2) sur la conception des programmes de surveillance continue et la gestion des données concernant la contamination chimiques chez les organismes marins.

B. Application du Protocole tellurique et du Protocole immersions

Application du Protocole tellurique et du Protocole immersions

24. Dans le cadre de l'application du Protocole immersions, le Secrétariat a contacté tous les coordonnateurs nationaux MED POL en vue de s'informer sur la possibilité, pour toute Partie contractante, d'héberger une réunion technique sur la gestion des déblais de dragage contaminés. Bien qu'aucune offre précise n'ait été faite, plusieurs pays ont manifesté de l'intérêt pour l'organisation d'une telle réunion et ont promis de rechercher les fonds nécessaires.

S'agissant du Protocole relatif à la pollution d'origine tellurique, un consultant a été recruté pour évaluer les questionnaires MED X BIS reçus par le Secrétariat, et les lignes directrices sur les émissaires sous-marins ont été achevées.

C. Surveillance continue et recherche en matière de pollution de la Méditerranée (MED POL)

Surveillance continue et recherche en matière de pollution de la Méditerranée (MED POL)

25. La XXVII^{ème} réunion du Comité consultatif interorganisations (IAAC) pour MED POL s'est tenue à Athènes du 7 au 10 décembre 1993. Les activités ont été revues et il a été convenu d'un plan de travail et d'un calendrier pour 1994-1995. Les principales questions abordées ont été: surveillance continue; exercices pilotes de surveillance; assurance qualité des données; interétalonnage et entretien; formulaires de notification; méthodes de référence; traitement des données; plan de travail pour l'application du Protocole tellurique; projets de recherche; changements climatiques; programmes d'aménagement côtier (PAC); préparation de MED POL - Phase III; préparation de la réunion conjointe des Comités; réunions/ateliers de formation; Série des rapports techniques du PAM; décisions correspondantes de la Huitième réunion ordinaire des Parties contractantes; préparation de nouveaux documents de projet; et budget des activités 1994/1995. Toutes les organisations présentes à la réunion se sont déclarées préoccupées par le manque de fonds en raison duquel une partie importante du programme MED POL n'a pas été exécutée. Le rapport de la réunion a été publié sous la cote UNEP(OCA)/MED WG.77/1.

Le traitement et l'analyse des données sur la pollution recueillies dans le cadre de MED POL se sont poursuivies, l'accent étant mis sur les données concernant la qualité microbiologique des eaux de baignade, ainsi que sur les données concernant les composés organohalogénés et les métaux lourds dans les organismes marins et les sédiments.

La réunion consultative PNUE/AIEA concernant les lignes directrices sur l'assurance qualité des données d'analyse a eu lieu à Monaco du 21 au 23 octobre 1993. La réunion a examiné le programme d'assurance qualité des données d'analyse du MED POL et a formulé des recommandations sur la ligne de conduite à adopter à l'avenir. Le rapport de la réunion sera publié par l'AIEA.

D. Application du Protocole relatif à la coopération en matière de lutte contre la pollution de la mer Méditerranée par les hydrocarbures et autres substances nuisibles en cas de situation critique

Prévention et lutte contre la pollution par les navires

26. Au cours de la période considérée, le REMPEC a mené les principales activités ci-après:

- il a finalisé et distribué les rapports des consultants qui se sont rendus en Egypte, en Israël et à Chypre dans le cadre de l'établissement d'un plan d'urgence sous-régional au titre du projet REMPEC-OMI/UE. Ces rapports comprennent: trois rapports nationaux, un projet de plan d'urgence sous-régional, une proposition de programme de formation, une proposition d'exercice sous-régional. Le REMPEC a effectué les travaux préparatoires de la réunion du Comité directeur créé pour la gestion du projet, laquelle réunion examinera les rapports précités et est prévue au Caire les 31 janvier et 1er février 1994.
- il a engagé des consultants pour l'élaboration d'une étude de faisabilité en vue de l'établissement d'un atlas régional sur la préparation et l'intervention en cas de pollution marine accidentelle.
- il a effectué les préparatifs en vue de l'organisation à Barcelone (mars 1994) d'un atelier sur la préparation et l'intervention en cas d'accidents maritimes mettant en jeu des substances dangereuses dans les zones portuaires de la Méditerranée et leurs abords. Cet atelier, organisé de concert avec le CAP/DIE (dans le cadre de son programme APELL) vise à fournir aux participants une vue d'ensemble de la nature et de l'éventail des situations d'urgence maritimes qui se produisent dans les ports, en se référant notamment aux ports méditerranéens, et d'aider les participants à envisager les décisions et les mesures qui pourraient éventuellement être prises dans les ports, ainsi qu'aux niveaux national et régional, en sorte que puissent être organisées la préparation et l'intervention en cas d'accidents dus à des activités maritimes dans les zones portuaires et leurs abords. A cette fin, le REMPEC a engagé un consultant pour aider le Centre à la préparation du programme de conférences et du document de travail. Des lettres d'invitation ont été envoyées. Au titre de cette activité et dans le cadre de la coopération du REMPEC avec le CAP/DIE-PNUE et l'OCDE, l'expert chimiste du REMPEC a assisté, aux frais des organisateurs (CAP/DIE-PNUE, OCDE/OMI), à un atelier (Finlande) sur le même sujet, et il y a donné des conférences et participé activement aux travaux.
- Suite à une demande du ministre tunisien de l'Environnement, faite à l'occasion de sa visite au REMPEC, le Centre a commencé à nouer des contacts et à entreprendre des préparatifs pour l'organisation en Tunisie, au début de cette année, d'un exercice de lutte contre la pollution par les hydrocarbures. Cet exercice est destiné à susciter la coopération internationale, tant au niveau des gouvernements que de l'industrie.
- il installe et teste actuellement un système informatisé d'appui à la décision qu'il a récemment reçu de l'EPA (USA).

E. Gestion écologiquement rationnelle des zones côtières de la Méditerranée

Gestion écologiquement rationnelle des zones côtières

a) Analyse prospective des relations entre environnement et développement - Plan Bleu - CAR/PB

Etudes systémiques et prospectives

27. Nationales/locales:

- PAC syrien: mission de suivi pour la préparation de l'analyse systémique et prospective et l'élaboration des scénarios. Fourniture de matériel informatique à l'équipe syrienne (avec l'appui financier reçu de LIFE/UE) (Damas, 3-10 octobre).
- PAC Albanais: suivi de l'élaboration préliminaire des scénarios et identification des indicateurs de développement durable. Collecte de données par l'équipe locale.
- PAC égyptien: mission sur le terrain pour l'approche systémique nationale et les études prospectives avec l'assistance d'un consultant turc et d'un expert local.
- Réunion d'un Comité consultatif d'experts sur la stratégie PB des études systémiques et prospectives du prochain exercice biennal et au-delà (Sophia Antipolis, 19 novembre).

Observatoire méditerranéen pour l'environnement et le développement

- Suivi d'une mission à l'Observatoire national marocain pour l'environnement (mission conjointe et rapport conjoint avec l'IFEN (Institut français de l'environnement)).
- Suivi des contacts noués avec les autorités turques et l'Union européenne (DGXI) pour un Observatoire national turc pour l'environnement (Ankara, 18-19 octobre, et Antalya, 25-26 novembre).
- Session de travail d'experts sur les ressources en eau: estimation, statut, utilisation, impacts, suivi, évaluation (Sophia Antipolis, 26 octobre).
- Réunion avec des experts en sols pour une approche correcte des constituants du sol (Montpellier, 19 novembre).
- Participation à la réunion MEDWET pour la méthodologie concernant la composante biodiversité (La-Tour-de-Valat, 18-20 novembre).
- Réunion du Comité consultatif d'experts pour la stratégie et le programme d'activités de l'Observatoire (Sophia Antipolis, 21 janvier).

- Préparation d'un ensemble préliminaire de 20 indicateurs sur l'environnement méditerranéen (eau, sols, socio-économie, biodiversité, avec cartes et diagrammes de référence (en cours).
- Rapport sur l'aménagement d'un système d'information au sein du CAR/PB.
- Session de travail avec des experts du GRID/PNUE pour une meilleure coopération (Genève, 16-17 novembre).
- Plusieurs séances de travail avec des experts sur l'eau, les sols, la biodiversité et les données et indicateurs s'y rapportant (Centre mondial de surveillance de la conservation - ministère français de l'Environnement - OCDE - Institut français de l'Environnement - Division de l'eau et des sols, division des forêts et division du développement durable - FAO - UNESCO).
- Préparation d'un compendium des rapports techniques et publications du Plan Bleu (1983-1993).
- Répertoire des institutions oeuvrant en matière de développement/environnement dans la Méditerranée (en cours).
- Recherche de sources d'information sur le développement durable.
- Répertoire des institutions internationales s'intéressant à la Méditerranée et à la recherche sur l'organisation politique et administrative des pays.

Communication et formation

- Préparation du Manuel du Plan Bleu sur les méthodes et outils systémiques et prospectifs (projet final).
- Préparation d'une version grand public d'un document de présentation de l'Observatoire.
- Préparation d'un dépliant sur le CAR/PB.
- Suivi du Cours international de perfectionnement sur "les processus biogéochimiques, les interactions environnement/développement et les avens du bassin méditerranéen": préparation du rapport d'évaluation et comptes rendus sélectionnés.
- Participation aux "Etats généraux de l'environnement", au titre de suivi de la Charte de Séville (Avignon, 16-18 novembre).
- Participation à divers séminaires et conférences tenus dans la région (Prospective/Barcelone, Désertification/Corse, Biodiversité/Arles, Eau/Paris).

b) Planification et gestion du littoral - Programme d'actions prioritaires - CAR/PAP

Planification et gestion intégrées des zones côtières

28. Les questionnaires sur l'application des instruments économiques ont été reçus, dûment complétés, des pays suivants: Albanie, Egypte, Italie, Israël, Libye, Maroc, Syrie et Tunisie. Sur la base de ces questionnaires (plusieurs autres sont attendus), l'établissement d'une analyse comparative a été commandé en vue d'un atelier qui doit être organisé en 1994.

La deuxième version des "Lignes directrices pour la gestion intégrée des zones marines et côtières (ICAM), avec référence toute particulière au bassin méditerranéen", qui sont en cours d'élaboration avec le concours et l'orientation du CAP/OZC, a été achevée et présentée à une réunion interrégionale tenue à Rome (29 novembre - 1er décembre 1993). La réunion était organisée par le CAR/PAP et financée par le CAP/OZC.

Un cours de formation spécialisée à l'application du SIG, organisé conjointement par l'UNITAR-Genève, l'ESRI-Redlands (USA) et l'Université d'Alexandrie, s'est déroulé du 13 au 18 novembre 1993 à Alexandrie. Vingt stagiaires provenant de 6 pays y ont pris part.

Un cours de formation national à l'EIE a été organisé en coopération avec les autorités chypriotes et s'est tenu à Nicosie du 1er au 4 novembre 1993. Vingt-cinq stagiaires nationaux y ont pris part.

Des lignes directrices générales pour l'EIE et les activités d'aquaculture d'entreprises côtières de taille moyenne et réduite sont en cours d'élaboration.

Gestion des ressources en eau

29. Un cours de formation sur divers aspects de la gestion des ressources en eau dans la région méditerranéenne a été organisé en coopération avec les autorités et des institutions maltaises et s'est tenu à La Valette du 15 au 20 novembre 1993. Vingt-et-un stagiaires provenant de 8 pays y ont pris part.

Gestion des déchets solides et liquides

30. Des contrats ont été signés pour l'établissement des documents de base du cours de formation sur la gestion des déchets solides, qui était prévu pour décembre 1993 mais a dû être annulé.

Réhabilitation et reconstruction des établissements historiques

31. En raison du manque de fonds, la réunion des auteurs des contributions sectorielles aux Lignes directrices se rapportant à ce domaine a dû être annulée. Pour combler cette lacune, des contrats ont été signés pour la mise au point et publication des Lignes directrices sur la base des documents sectoriels achevés.

Erosion des sols (en coopération avec la FAO et l'ICONA- Espagne)

32. La seconde partie du projet pilote sur la cartographie et la mesure de l'érosion des sols dans les zones côtières de la Méditerranée a été poursuivie. L'Espagne, la Tunisie et la Turquie prennent directement part au projet. L'élaboration des Lignes directrices pour l'application d'une méthodologie globale de la cartographie de l'érosion dans la région méditerranéenne approche de sa phase finale.

Aquaculture (en coopération avec MEDRAP II et la FAO)

33. Les préparatifs pour le démarrage des travaux sur le réseau MEDRAP II-PAP "Environnement et aquaculture en Méditerranée" (EAM) ont été menés à bien. Lors de la réunion tenue dans les bureaux de la FAO (2 décembre 1993), une lettre d'accord a été signée avec MEDRAP II, en accord avec la FAO et le CGPM (Conseil général des pêches pour la Méditerranée), sur l'application de EAM. En outre, des négociations ont été menées avec l'IFREMER (France) en vue de la participation de cette institution au réseau EAM.

Tourisme

34. Des contrats ont été signés pour la préparation des Lignes directrices sur l'évaluation de la capacité d'accueil (ECA) des activités touristiques dans la région méditerranéenne.

Remarques d'ordre général

35. La difficulté majeure rencontrée dans la mise en oeuvre du PAP lors de la période considérée a tenu au manque de ressources financières au Fonds d'affectation spéciale, comme en a témoigné la Révision 10 du document de projet aux termes de laquelle il a été alloué au PAP des crédits considérablement moindres que ceux envisagés pour ses travaux dans les trois premiers trimestres de l'année 1993, tandis que la Révision 11, qui aurait dû assurer l'achèvement du programme jusqu'à la fin de 1993, n'a jamais été signée. A son tour, cette situation a entraîné l'annulation ou l'ajournement de certaines activités à la demande du Coordonnateur adjoint du PAM, aussitôt après la réunion des Parties contractantes. Etant donné que certaines activités du PAP doivent être achevées avant que la réalisation du plan de travail 1994-1995 ne démarre, il conviendra de procéder à certaines modifications du plan de travail sous l'orientation de l'Unité MED.

Pour l'ensemble des cours de formation organisés lors de la période octobre-décembre, les participants et les coordonnateurs scientifiques respectifs du PAP ont procédé à des évaluations. Ces dernières ont indiqué que les cours ont été dans l'ensemble reçus très favorablement. Elles ont également fourni des suggestions en vue d'une nouvelle amélioration des cours à l'avenir.

c) Téledétection de l'environnement - CAR/TDE

36. Suite aux décisions de la Huitième réunion ordinaire des Parties contractantes, le CTM - Centro di Telerilevamento Mediterraneo-, admis comme CAR/TDE (Centre

d'activités régionales pour la télédétection de l'environnement), a amorcé ses activités en analysant le contexte au sein duquel il fonctionnera à partir du 1er janvier 1994, dans le cadre du PAM.

Les fonctions du CAR/TDE ont trait à l'observation et l'étude du milieu terrestre, marin et atmosphérique dans le bassin méditerranéen au moyen des techniques de télédétection et de leur intégration à d'autres systèmes d'information (comme le SIG) et aux données provenant d'autres sources.

* Un plan des activités pour l'exercice biennal 1994-1995 a été établi et examiné à la réunion des directeurs de CAR à Athènes (12-14 janvier 1994). Ce plan concerne la coopération du CAR/TDE avec d'autres CAR et avec les Parties contractantes dans la mise en oeuvre des PAC actuellement en cours d'exécution, ainsi que dans la planification de ceux qui sont censés démarrer en 1994, conformément à la proposition faite par le ministère italien des Affaires étrangères à l'Unité de coordination du PAM en juillet 1993.

Le plan fait également ressortir l'utilité d'un appui des techniques de télédétection au programme MED POL et l'importance des activités de formation à l'utilisation de la télédétection appliquée à la surveillance de l'environnement. Un programme de cours et d'ateliers techniques a été prévu. La proposition d'une nouvelle activité concernant l'établissement d'une documentation par télédétection sur les conditions et changements du milieu dans certains domaines thématiques de l'ensemble du bassin méditerranéen, survenus lors des dernières années, a été présentée à l'Unité de coordination d'Athènes à l'occasion de la réunion des directeurs de CAR.

Les activités suivantes ont été entreprises au cours de la période considérée:

- Présence à la Conférence "Clean Seas '93" tenue à Malte du 9 au 11 novembre 1993 (présidence d'une séance, présentation de la communication "La recherche comme moyen d'améliorer l'efficacité dans l'observation et la protection du milieu marin").
- Visite au REMPEC, à Malte, le 11 novembre 1993.
- Réunion préliminaire à Athènes, le 12 novembre, entre les fonctionnaires du PAM et le directeur du CAR/TDE. Objectif: fixer les grands principes de la planification des activités du CAR/TDE.
- Visite des directeurs du "Centre euro-méditerranéen sur les risques de contamination marine" (Malte) et de "Systèmes d'observation par satellites"(R-U) au Centre de Scanzano, le 7 décembre 1993. Présentation du CAR/TDE et examen d'éventuels projets à venir.
- Présence à la session de tables rondes sur "la télédétection et l'océanographie" organisée par l'Institut océanographique -Fondation Albert 1er - Prince de Monaco le 17 décembre 1993 (Paris) - avec la coopération du Conseil de l'Europe.
- Participation à la réunion des directeurs de CAR tenue à Athènes les 12-14 janvier 1994, et présentation du plan de travail du CAR/TDE pour 1994-1995.

F. Application du Protocole relatif aux aires spécialement protégées et sites historiques

Protection du patrimoine commun à la Méditerranée:

Aires spécialement protégées - ASP

Assistance aux pays dans le choix, la création et la gestion des aires spécialement protégées de valeur écologique

37. Une étude d'évaluation sur la situation présente des aires protégées en Tunisie a été menée à bien. L'étude a été réalisée à la demande du Point focal national tunisien pour les ASP. Le rapport de l'étude a été transmis aux autorités tunisiennes concernées (ministère de l'Environnement, Agence nationale pour la protection de l'environnement).

A la demande du Point focal national algérien pour les ASP, le CAR/ASP a amorcé une étude de faisabilité sur la création d'aires protégées dans plusieurs sites marins et côtiers d'Algérie. Le mandat de l'étude a été défini et un contrat de consultant a été signé avec M. Rachid Semroud. Il est prévu que l'étude sera achevée en avril 1994.

A la demande d'assistance du Point focal national égyptien pour les ASP en vue de l'établissement de mesures de protection et de gestion du lac de Brullus, le CAR/ASP organise actuellement une mission d'experts sur le site qui aura pour principaux objectifs d'évaluer les ressources naturelles et les grandes menaces qui pèsent sur elles, et d'identifier les mesures adéquates de protection et de gestion. A cet effet, le CAR/ASP a sélectionné un expert international (M. R. Tinarelli, contrat 93/32 SPA/RAC) comme directeur de projet. Il est prévu que l'étude sera achevée en mars 1994.

Assistance aux pays dans le choix, la création et la gestion d'aires spécialement protégées d'intérêt culturel

38. Le CAR/ASP a signé un accord avec l'Agence nationale de mise en valeur et d'exploitation du patrimoine archéologique et historique (ANEP) de Tunisie, concernant la publication conjointe du document "Carthage: site d'intérêt scientifique, historique, archéologique, culturel, esthétique et éducatif".

Un Catalogue des sites archéologiques côtiers de Méditerranée a été achevé. Le document résulte d'une collaboration entre le PNUE (Unité MED, CAP/OZC, CAR/ASP), l'UICN et l'Institut d'archéologie de l'Université de Londres.

Assistance aux pays dans l'établissement de leur législation en matière d'aires spécialement protégées

39. A la demande d'assistance du Point focal national maltais pour les ASP concernant l'établissement de la législation maltaise en matière d'ASP, le CAR/ASP a créé un groupe de travail se composant d'un consultant juridique (M. Tullio Scovazzi) et d'un biologiste marin (M. Patrick J. Schembril). Les principales tâches de l'équipe de travail consistent à: (i) évaluer la pertinence de la législation maltaise actuelle pour la création et la gestion des aires protégées marines, (ii) choisir les instruments juridiques les plus appropriés à

utiliser, (iii) formuler, s'il y a lieu, des propositions pour l'établissement de nouveaux instruments juridiques, et (iv) rédiger les actes juridiques pour la création des aires proposées. Il est prévu que cette activité sera achevée en août 1994.

Mise en oeuvre du Plan d'action pour la gestion du phoque moine de Méditerranée

40. Le CAR/ASP organise actuellement une étude sur le terrain afin d'évaluer le statut de la population de phoques moines habitant la péninsule de Karaburun. A cette fin, un accord a été signé avec la Société hellénique pour la protection de l'environnement et du patrimoine culturel (Helliniki Etairia). Une réunion consacrée à l'organisation de l'étude s'est tenue à Tirana (Albanie) le 6 décembre 1993 entre M. Barbieri (expert du CAR/ASP) et des représentants de la Faculté des sciences naturelles et le CEPP (Point focal national albanais pour les ASP). Il est prévu que l'étude sera achevée en octobre 1994.

Un document de sensibilisation du public au phoque moine de Méditerranée, établi à l'intention du CAR/ASP par le parc national de Port-Cros (France), est en cours d'impression. Un projet de document scientifique sur la biologie et le statut du phoque moine de Méditerranée, également préparé par le Parc national de Port-Cros, a été examiné et discuté avec le président du Comité scientifique du parc, M. C.F. Boudouresque, et il a été demandé d'y apporter plusieurs modifications.

Mise en oeuvre du Plan d'action pour la conservation des tortues marines de Méditerranée

41. Une enquête sur les plages potentielles de nidification de tortues marines le long du littoral sud de la Tunisie a été menée à bien.

Une étude sur l'impact des pêches côtières sur la population de tortues marines du golfe de Gabès (Sud de la Tunisie) a été également menée à bien.

Le CAR/ASP parraine en partie un programme de recherche sur la génétique de population de la tortue marine *Caretta caretta* en Méditerranée. A cette fin, un contrat a été signé avec le directeur de projet, M. Luc Laurent (contrat 28/93 SPA/RAC).

Activités diverses:

42. Le CAR/ASP restructure et actualise actuellement ses bases de données:

- Suivi avec l'IRSIT (Institut régional des sciences informatiques et des télécommunications) pour l'assistance et la gestion des bases de données;
- Démarrage de la deuxième phase de la base de données sur les espèces: stockage des caractères de banque et entrée des données;
- Démarrage d'une banque de données sur les oiseaux aquatiques de Méditerranée;
- Création d'une base de données sur les conventions méditerranéennes se rapportant aux ASP.
- Actualisation de la base de données sur les experts (listage disponible).
- Actualisation de la base de données sur les ASP (listage disponible).

Le CAR/ASP a parrainé en partie et pris part à l'Atelier sur la biodiversité en Afrique du Nord, qui s'est tenu à Tunis les 1er-3 novembre 1993 et était organisé par l'UICN et l'ATPNE (Association tunisienne pour la protection de la nature et de l'environnement).

Le CAR/ASP, au titre de membre du Comité directeur scientifique, a participé à l'organisation de la réunion internationale "Les zones protégées en Méditerranée", tenue à Tunis les 25 et 26 novembre 1993 et organisée par le "Centre d'études, de recherches et de publications" et le "Comité pour les études méditerranéennes".

* Dans le cadre général des activités du Centre, des membres du personnel du CAR/ASP ont pris part aux réunions ou séminaires ci-après:

- Huitième réunion ordinaire des Parties contractantes à la Convention pour la protection de la mer Méditerranée contre la pollution et aux Protocoles y relatifs (Antalya, Turquie, 12-15 octobre 1993).
- Troisième symposium international sur la protection du milieu marin contre la pollution urbaine (Marseille, 20-22 octobre 1993).
- Réunion MEDWET (Tour-de-Valat, France, 18-19 novembre 1993).
- Huitième réunion de l'Unité MED et des Centres d'activités régionales (CAR) sur le programme du PAM (Athènes, 12-14 janvier 1994).
- Réunion MEDPAN IV (Trieste, Italie, 22-25 janvier 1994).

Préparation et impression des versions anglaise et française d'une brochure concernant le Protocole ASP et les activités du CAR/ASP. Une version arabe est en préparation.

Préparation d'un document d'information sur les activités de formation organisées par le CAR/ASP au cours de l'exercice biennal 1992-1993.

Un document rassemblant les versions anglaise, arabe et française du Plan d'action pour la conservation des cétacés de la mer Méditerranée est en cours d'impression.

G. Questions administratives et financières

1992

43. La situation, au 31 décembre 1993, du Fonds d'affectation spéciale pour la Méditerranée (MTF) révèle encore un montant très important de contributions annoncées non versées pour l'année 1992 et les années antérieures: 1.660.779 \$ E.U. L'arriéré de la contribution du gouvernement italien représente encore un montant de 1.333.721 \$ E.U. et celui du gouvernement de la République fédérale de Yougoslavie un montant de 345.620 \$ E.U. Cependant, la Libye a versé 75.845 \$ E.U. pour rembourser en partie ses arriérés de contribution (laissant un solde d'arriéré de 181.438 \$ E.U. pour 1992 et les années antérieures).

1993

44. S'agissant de l'année 1993, le montant total des contributions annoncées non versées pour ladite année s'élève à 2.621.613 \$ E.U.

Les principaux arriérés de contribution pour cette année-là consistent dans les contributions de l'Italie (1.158.080 \$ E.U.), de l'Espagne (577.115 \$ E.U.), de la République fédérale de Yougoslavie (124.355 \$ E.U.) et de la Libye (75.845 \$ E.U.). Les contributions régulières et volontaires de l'Union européenne (respectivement 96.250 et 573.798 \$ E.U.) n'ont pas été reçues en raison d'importants problèmes juridiques se posant entre les Nations Unies et l'UE, et les modalités de paiement sont encore en négociation.

Le total des contributions annoncées non versées pour 1993, 1992 et les années antérieures représente un montant de 4.282.392 \$ E.U. Ce déficit majeur du financement du MTF a gravement affecté les activités pour 1993. Aucune des activités importantes de la période octobre-décembre 1993, approuvées par les Parties contractantes à leur dernière réunion ordinaire d'Antalya (voir annexe VI du document UNEP(OCA)/MED/IG.3/5) n'a pu être entreprise.

1994

45. S'agissant de l'année 1994, aucune Partie contractante n'a encore versé sa contribution. Le total des contributions annoncées pour 1994 se monte à 4.611.874 \$ E.U.

De plus, un prêt de 1.000.000 de \$ E.U. sur les fonds propres du PNUE a dû être demandé au Siège de l'Organisation afin de proroger les salaires du PAM en 1994 pour une période de 6 mois (Unité MED/PNUE et organisations coopérantes et d'appui) dans l'attente de nouveaux versements au Fonds d'affectation spéciale pour la Méditerranée.

46. En décembre 1993, le président du Bureau, S.E. M. Riza Akçali, a adressé à l'autorité italienne (Mme Laura Fincato, Sous-secrétaire, Ministère des Affaires étrangères) une lettre rappelant la décision prise sur la question de la contribution italienne non versée de 1992/1993 au Fonds d'affectation spéciale pour la Méditerranée et exposant la situation financière critique du Plan d'action pour la Méditerranée qui a nécessité de la part du PAM la demande d'un prêt au Fonds de réserve du PNUE afin de couvrir les dépenses essentielles (frais de personnel et de fonctionnement) pour le premier trimestre de 1994. Le président du Bureau demandait dans sa lettre que la contribution italienne soit versée avant la fin de 1993, ou au plus tard au début de 1994.

Le Directeur exécutif du PNUE a, en date du 24 novembre 1993, adressé des lettres officielles à toutes les Parties contractantes pour leur demander le versement de leurs contributions au Fonds d'affectation spéciale pour la Méditerranée.

47. Le Siège du PNUE a, en date du 9 novembre 1993, reçu une note verbale de l'ambassade d'Espagne à Nairobi informant le PNUE que, en raison de contraintes budgétaires, les contributions espagnoles 1993-1994 au Fonds d'affectation spéciale pour la Méditerranée seraient versées dans le courant de 1994.

ANNEX I**CALENDAR OF MEETINGS ORGANIZED WITHIN THE FRAMEWORK OF
THE MEDITERRANEAN ACTION PLAN AS AT 1 JANUARY 1994**

Meeting	Date, place	Organizer & co-sponsor (co-sponsor in brackets).	Responsible officer. Travel marked with *	Report Status
1994				
Eighth meeting of RAC's Directors and MEDU on MAP	12-14 Jan. Athens	UNEP-MEDU	L. Jeftic I. Dharat	UNEP(OCA)/MH WG.79/2
Meeting of observatory's advisory panel	21 January Sophia Anriopolis	BLUE PLAN	A. Hoballah	to be issued by BP
Consultation Meeting on Croatian monitoring programme	15-17 Feb. Zagreb	UNEP-MEDU	L. Jeftic*	to be issued by MEDU
"Paper Exercise" between Tunisia, France, Italy	February (Tentative)	REMPEC	J-C Sainlos	to be issued by REMPEC
Meeting of the Bureau (BUR/43)	2-3 Feb. Ankara	UNEP-MEDU (TURKEY)	L. Jeftic* I. Dhartat*	to be issued by MEDU
First Meeting of the Task Team on implications of climatic changes in the coastal region of Albania	23-25 Mar. Tirana	UNEP-MEDU	L. Jeftic*	to be issued by MEDU
Meeting of Mediterranean Experts on Agenda 21 for the Mediterranean	May (tentative)	UNEP-MEDU	I. Dharat	to be issued by MEDU

Meeting	Date, place	Organizer & co-sponsor (co-sponsor in brackets)	Responsible officer, Travel marked with *	Report Status
Alert Exercise on the Testing of Standard Alert Message and Communication Network	May Tunisia	REMPEC	J-C Sainlos	to be issued by REMPEC
Meeting of Prospective and Observatory's advisory panels	Mid June in a Magreb country	BLUE PLAN	A. Hoballah	to be issued by BP
Regional Training Course on Oil Pollution	June	REMPEC	J-C Sainlos	to be issued by REMPEC
Second Meeting of the Task Team on implications of climatic changes for Fuka-Matruh CAMP	June Cairo	UNEP-MEDU	L. Jeftick*	to be issued by MEDU
Specialized Regional Training Course on Oil Pollution Combating Techniques	June	REMPEC	J-C Sainlos	to be issued by REMPEC
Consultation meeting on the formulation of MED POI-PHASE III	June (tentative) Izmir	UNEP-MEDU	L. Jeftick*	to be issued by MEDU
Inter-Agency Advisory Committee (IACC) meeting on MED POI	June (tentative) Izmir	UNEP-MEDU	L. Jeftick*	to be issued

Meeting	Date, place	Organizer & co-sponsor (co-sponsor in brackets).	Responsible officer, Travel marked with *	Report Status
Second meeting of the Task Team on implications of climatic changes for Albanian coastal region	June Tirana (tentative)	UNEP-MEDU	L. Jeftic*	to be issued by MEDU
Workshop on determination of Polycyclic Aromatic Hydrocarbons (PAHs) and other contaminants in sediments	September Mitilini (tentative)	IAEA/IOC (UNEP-MEDU)	J. Readman	to be issued by IAEA
Meeting of BP/RAC's Orientation and follow-up Committee	September Sophia Antipolis	BLUE PLAN	B. Glass	to be issued by BP
Review Meeting of the Barcelona Convention and its related Protocols	September Spain (Tentative)	UNEP-MEDU (SPAIN)	L. Jeftic* I. Dharat*	to be issued by MEDU
Meeting of experts on airborne pollution	Sept/Oct Barcelona	WHO (UNEP-MEDU)	A. Soudine	to be issued by WHO
Training course on identification and quantification of algal toxins	October Bremen (Germany) (tentative)	IOC/WHO FAO/ STATE OF BREMEN	G. Kullenberg	to be issued by IOC

Meeting	Date place	Organizer & co-sponsor (co-sponsor in brackets).	Responsible officer, Travel marked with *	Report Status
National training course on determination of microbiological pollution	October Athens	WHO (UNEP-MEDU)	L. Saliba	to be issued by WHO
Seminar on systematic and prospective analysis for Egypt and Matruh region (CAMP Fuka)	October Cairo or Alexandria	BLUE PLAN	A. Hoballah*	to be issued by BP
Training Course for on scene Commanders	October (Tentative)	REMPEC	J-C Sainlos	to be issued by REMPEC
Third meeting of the Task Team on implications of climatic changes for Fuka-Matruh region (CAMP Fuka)	October (tentative) Fuka	UNEP-MEDU	L. Jeftic*	to be issued by MEDU
Third meeting of the Task Team on implications of climatic changes for Albanian coastal region (CAMP Albania)	October (tentative) Tirana	UNEP-MEDU	L. Jeftic*	to be issued by MEDU
National training workshop on monitoring of chemical contaminants using marine organisms	October (tentative)	FAO/TAFA (UNEP-MEDU)	G. Gabrielides	to be issued by FAO

Meeting	Date, place	Organizer & co-sponsor (co-sponsor in brackets)	Responsible officer, Travel marked with *	Report Status
Expert Meeting on Offshore Protocol *	21-22 Nov. Spain (tentative)	UNEP-MEDU (SPAIN)	I. Dharat*	to be issued by MEDU
Conference of Plenipotentiaries on Offshore Protocol	23-25 Nov. Spain	UNEP-MEDU (SPAIN)	I. Dharat*	to be issued by MEDU
Meeting of the Bureau (BUR/44)	November (Tentative) Athens	UNEP-MEDU	L. Jeftic I. Dharat	to be issued by MEDU
Evaluation of the the LBS Survey	November (Tentative)	WHO (UNEP-MEDU)	L. Saliba	to be issued by WHO
Meeting of Prospective and Observatory panels	December Sophia (tentative)	BLUE PLAN	B. Glass	to be issued by BP

Meeting	Date, place	Organizer & co-sponsor (co-sponsor in brackets).	Responsible officer. Travel marked with *	Report Status
1995				
Ninth Ordinary Meeting of the Contracting Parties	April/May Barcelona	UNEP-MEDU (SPAIN)	L. Jeftic*	to be issued by MEDU
Conference of Plenipotentiaries on Hazardous Wastes Protocol	April/May Barcelona (tentative)	UNEP-MEDU (SPAIN)	I. Dharat*	to be issued by MEDU
Regional workshop for systemic and prospective methods and tools together with statistics and indicators for sustainable development	March/April Turkey	BLUE PLAN	B. Glass	to be issued by BP
Seminar on Systemic and prospective methodologies and tools in the Mediterranean Basin	April/May Sophia Antipolis	BLUE PLAN	A. Hoballah	to be issued by BP
Meeting of BP/RAC's Orientation and follow-up Committee	September Sophia Antipolis	BLUE Plan	B. Glass	to be issued by BP

ANNEXE II

POSITION DES SIGNATURES ET RATIFICATIONS DE LA CONVENTION POUR LA PROTECTION
DE LA MER MEDITERRANEE CONTRE LA POLLUTION ET DES PROTOCOLES Y RELATIFS
(31 December 1993)

	Convention ^{1/}		Operations d'immersion ^{2/}		Situation critique ^{3/}		Pollution d'origine ^{4/} tellurique		Aires spécialement ^{5/} protégées	
	Sign/re	Ratification	Sign/re	Ratification	Sign/re	Ratification	Sign/re	Ratification	Sign/re	Ratification
Albanie	-	30.5.90/AD	-	30.5.90/AD	-	30.5.90/AD	-	30.5.90/AD	-	30.5.90/AD
Algérie	-	16.2.81/AD	-	16.3.81/AD	-	16.3.81/AD	-	2.5.83/AD	-	16.5.85/AD
Bosnie & Herz/vine*	-	12.10.93/AD	-	12.10.93/AD	-	12.10.93/AD	-	12.10.93/AD	-	12.10.93/AD
Croatie*	-	12.10.93/AD	-	12.10.93/AD	-	12.10.93/AD	-	12.10.93/AD	-	12.10.93/AD
Chypre	16.2.76	19.11.79	16.2.76	19.11.79	16.2.76	19.11.79	17.5.80	28.6.88/AD	-	28.6.88/AD
CEE	13.9.76	16.3.78/AP	13.9.76	16.3.78/AP	13.9.76	12.8.81/AP	17.5.80	7.10.83/AP	30.3.83	30.6.84/AP
Egypte	16.2.76	24.8.78/AP	16.2.76	24.8.78/AP	16.2.76	24.8.78/AD	-	18.5.83/AD	16.2.83	8.7.83
Espagne	16.2.76	17.12.76	16.2.76	17.12.76	16.2.76	17.12.76	17.5.80	6.6.84	3.4.82	22.12.87
France	16.2.76	11.3.78/AP-R	16.2.76	11.3.78/AP-R	16.2.76	11.3.78/AP-R	17.5.80	13.7.82/AP-R	3.4.82	2.9.86/AP-R
Grèce	16.2.76	3.1.79	11.2.77	3.1.79	16.2.76	3.1.79	17.5.80	26.1.87	3.4.82	26.1.87
Israël	16.2.76	3.3.78	16.2.76	1.3.84	16.2.76	3.3.78	17.5.80	21.2.91	3.4.82	28.10.87
Italie	16.2.76	3.2.79	16.2.76	3.2.79	16.2.76	3.2.79	17.5.80	4.7.85	3.4.82	4.7.85
Liban	16.2.76	8.11.77/AD	16.2.76	8.11.77/AD	16.2.76	8.11.77/AD	17.5.80	-	-	-
Libye	31.1.77	31.1.79	31.1.77	31.1.79	31.1.77	31.1.79	17.5.80	6.6.89/AP	-	6.6.89/AP

Malte	16.2.76	30.12.77	16.2.76	30.12.77	16.2.76	30.12.77	17.5.80	2.3.89 *	3.4.82	11.1.88
Monaco	16.2.76	20.9.77	16.2.76	20.9.77	16.2.76	20.9.77	17.5.80	12.1.83	3.4.82	29.5.89/R
Maroc	16.2.76	15.1.80	16.2.76	15.1.80	16.2.76	15.1.80	17.5.80	9.2.87	2.4.83	22.6.90
Slovenie *	-	12.10.93/AD	-	12.10.93/AD	-	12.10.93/AD	-	12.10.93/AD	-	12.10.93/AD
Syria	-	26.12.78/ AC-R	-	26.12.78/AD	-	26.12.78/AD	-	-	-	-
Tunisie	25.5.76	30.7.77	25.5.76	30.7.77	25.5.76	30.7.77	17.5.80	29.10.81	3.4.82	26.5.83/R
Turquie	16.2.76	6.4.81	16.2.76	6.4.81	16.2.76	6.4.81	-	21.2.83/AD	-	6.11.86/AD-R
Yugoslavie	15.9.76	13.1.78	15.9.76	13.1.78	15.9.76	13.1.78	-	16.4.90	30.3.83	21.2.86

* Dans l'attente de la confirmation de l'Etat depositaire (Espagne)

- 1/ Convention pour la protection de la Mer Méditerranée contre la pollution
Adoptée (Barcelone): 16 février 1976
Entrée en vigueur: 12 février 1978
- 2/ Protocole relatif à la prévention de la pollution de la mer Méditerranée par les opérations d'immersion effectuées par les navires et aéronefs
Adoptée (Barcelone): 16 février 1976
Entrée en vigueur: 12 février 1978
- 3/ Protocole relatif à la coopération en matière de lutte contre la pollution de la mer Méditerranée par les hydrocarbures et autres substances nuisibles concernant
Adoptée (Barcelone): 16 février 1976
Entrée en vigueur: 12 février 1978
- 4/ Protocole relatif à la protection de la mer Méditerranée contre la pollution d'origine tellurique
Adoptée (Athènes): 17 mai 1980
Entrée en vigueur: 17 juin 1983
- 5/ Protocole relatif aux aires spécialement protégées de la mer Méditerranée
Adoptée (Genève): 3 avril 1982
Entrée en vigueur: 23 mars 1986

Adhésion: AD Approbation: AP Réserve: R

ANNEX III

REGIONAL TRUST FUND FOR THE PROTECTION OF THE
MEDITERRANEAN SEA AGAINST POLLUTION
Status of Contributions as at 31 December 1993
(in United States Dollars)

COUNTRIES	Unpaid pledges as at 31 Dec. 1992	Adjustments for prior years	Pledges for		Collections during 1992 and fut. years	Collections during 1993 for prior years	Collections in 1993 for 1993 & fut. years	Unpaid pledges for prior years	Unpaid pledges for 1993
			1993	1992					
Albania	0.00	0.00	2,695	0	0	0	0	0	2,695
Algeria	0.00	0.00	40,425	0	0	0	40,425	0	0
Cyprus	0.00	0.00	5,390	0	0	0	5,390	0	0
Egypt	0.00	0.00	18,865	18,865	0	0	0	0	0
France	0.00	0.00	1,461,845	0	0	0	1,461,845	0	0
Greece	7,166.00	(1.00)	108,185	0	7,167	0	108,185	0	0
Israel	0.00	0.00	56,595	0	0	0	56,595	0	0
Italy	1,133,721.00	0.00	1,158,080	0	0	0	1,133,721	1,158,080	0
Lebanon	2,695.00	0.00	2,695	0	0	2,695	0	0	2,695
Libyan Arab Jamahiriya	257,283.00	0.00	75,845	0	75,845	0	181,438	75,845	0
Malta	0.00	0.00	2,695	0	0	0	2,695	0	0
Monaco	0.00	0.00	2,695	10	0	0	2,685	0	0
Morocco	0.00	0.00	10,780	0	0	0	10,780	0	0
Spain	0.00	0.00	577,115	0	0	0	0	0	577,115
Syrian Arab Republic	13,595.31	0.69	10,780	0	13,596	0	0	0	10,780
Tunisia	0.00	0.00	8,085	0	0	0	8,085	0	0
Turkey	29,713.00	0.00	86,625	0	29,713	0	86,625	0	0
Yugoslavia	345,620.40	(0.40)	124,355	0	0	0	345,620	124,355	0
European Economic Community pledge	0.00	0.00	96,250	0	0	0	0	0	96,250
T o t a l	1,789,793.71	(0.71)	3,850,000	18,875	129,016	1,783,310	1,660,779	2,067,815	2,067,815
EEC Voluntary Contribution	0.00	0.00	573,798	0	0	0	0	0	573,798
T o t a l	1,789,793.71	(0.71)	4,423,798	18,875	129,016	1,783,310	1,660,779	2,621,613	2,621,613

Total collections during 1993 as at 31 December 1993: US \$ 1,912,326.00.

ANNEXE IV

MANDAT DU BUREAU

ARTICLE I

Le Bureau des parties contractantes se compose des représentants de six Parties contractantes élus par les réunions ordinaires des Parties contractantes à la Convention pour la protection de la mer Méditerranée contre la pollution et aux Protocoles y relatifs.

ARTICLE II

Les membres du Bureau remplissent les fonctions de Président, de quatre vice-présidents et de rapporteur des réunions et conférences des Parties contractantes. Le Président, ou en son absence l'un des vice-présidents désignés par lui, fait office de président du Bureau. Le Coordonnateur siège d'office à titre consultatif auprès du Bureau.

ARTICLE III

Lors de l'élection des membres du Bureau, les réunions ordinaires des Parties contractantes observent les critères ci-après:

- a) une répartition géographique équitable, et
- b) une représentation effective des intérêts tenant compte des antécédents d'un membre comme membre du Bureau.

ARTICLE IV

Les Parties contractantes représentées au Bureau conformément à l'article I restent en fonction jusqu'à l'élection du nouveau Bureau à la prochaine réunion ordinaire des Parties contractantes. Les membres ont le droit d'être réélus.

ARTICLE V

- (a) Le Bureau adopte son propre règlement intérieur, sauf dispositions contraires de la Convention de Barcelone.

- (b) Le Bureau tient des réunions ordinaires deux fois par an, et si nécessaire pour qu'il s'acquitte efficacement de ses obligations, des réunions extraordinaires sur préavis d'un mois, sur convocation de son président ou à la demande de l'un de ses membres. Il se réunit dans tout lieu de la Méditerranée qui convient.

ARTICLE VI

Le Bureau invite toute(s) Partie(s) contractante(s) ou autre Etat qui le demande à participer en qualité d'observateur à ses délibérations sur toute question intéressant la ou lesdites Parties, ou ledit Etat.

ARTICLE VII

Le Bureau examine le projet de programme de travail et les propositions de budget établis par le Secrétariat à la lumière des propositions du Comité socio-économique, du Comité scientifique et technique ou des autres structures institutionnelles pour le prochain exercice biennal soumis par le Directeur exécutif du PNUE aux réunions des Parties contractantes, et il transmet les observations et recommandations du Bureau, en tenant compte de l'intérêt général et des priorités du Plan d'action.

ARTICLE VIII

Le Bureau recommande aux réunions des Parties contractantes l'admission de nouvelles Parties contractantes.

ARTICLE IX

Le Bureau examine les progrès de la mise en oeuvre du Plan d'action, de la Convention de Barcelone et des Protocoles y relatifs, et il met à exécution les décisions et orientations des réunions des Parties contractantes, en agissant sous leur autorité. Le Bureau supervise et guide le travail du Secrétariat dans la mise en oeuvre du programme et du budget adoptés par les réunions des Parties contractantes.

ARTICLE X

Le Bureau reçoit les rapports, propositions et recommandations du Comité socio-économique, du Comité scientifique et technique et des autres structures institutionnelles du PAM, et il transmet les observations et recommandations du Bureau aux réunions des Parties contractantes.

ARTICLE XI

Dans les intervalles compris entre les réunions des Parties contractantes, le Bureau examine les relations avec des plans d'action régionaux similaires et des organisations

non gouvernementales compétentes. En coopération avec le Secrétariat, le Bureau peut soumettre aux réunions des Parties contractantes des propositions directives concernant ces relations.

ARTICLE XII

Le Bureau décide de l'intervention du Plan d'action en cas de situation critique et il prend des mesures d'urgence dans les limites des fonctions et ressources financières du Plan d'action pour faire face aux évènements appelant une action immédiate.

ARTICLE XIII

Le Bureau a tous autres pouvoirs que les réunions des Parties contractantes peuvent décider de lui déléguer.

ANNEXE V

**MANDATS DU COMITE SCIENTIFIQUE ET TECHNIQUE ET
DU COMITE SOCIO-ECONOMIQUE**

A. MANDAT DU COMITE SCIENTIFIQUE ET TECHNIQUE

Le Comité se compose de représentants des Parties contractantes désignés par les Points focaux nationaux du Plan d'action pour la Méditerranée.

Le Comité, agissant comme organe subsidiaire des Parties contractantes, a pour fonctions:

- d'examiner les progrès de la mise en oeuvre de la composante scientifique et technique du Plan d'action pour la Méditerranée, dans le cadre du programme de développement durable pour la région méditerranéenne;
- de remplir des fonctions consultatives dans le domaine de sa compétence;
- de fournir une évaluation de l'état des connaissances scientifiques sur les questions pertinentes;
- d'identifier les technologies et le savoir-faire novateurs, efficaces et répondant à l'état des connaissances en matière de développement durable dans la région méditerranéenne, et de conseiller sur les différents moyens de promouvoir un développement de cette nature et/ou de transférer lesdites technologies ;
- d'examiner les plans de travail et budgets proposés par le Secrétariat pour les programmes scientifiques et techniques du Plan d'action et de recommander leur adoption, avec les modifications jugées nécessaires, aux réunions des Parties contractantes;
- de prendre des décisions sur les ajustements des programmes et budgets des composantes scientifique et technique du Plan d'action, dans les limites du mandat assigné au Comité par les Parties contractantes; et
- de se tenir au courant des progrès de la mise en oeuvre de la composante socio-économique du Plan d'action afin d'assurer un développement harmonieux et se renforçant mutuellement de toutes les composantes du Plan d'action.
- de répondre aux questions scientifiques, techniques, technologiques et méthodologiques que les réunions des Parties contractantes pourraient soumettre au Comité.

B. MANDAT DU COMITE SOCIO-ECONOMIQUE

le Comité se compose de représentants des Parties contractantes désignés par les Points focaux nationaux du Plan d'action pour la Méditerranée.

Le Comité, agissant comme organe subsidiaire des Parties contractantes, a pour fonctions:

- d'examiner les progrès de la mise en oeuvre de la composante socio-économique du Plan d'action pour la Méditerranée, dans le cadre du programme de développement durable pour la région méditerranéenne;
- de remplir des fonctions consultatives dans le domaine de sa compétence;
- de fournir une évaluation de l'état des connaissances socio-économiques sur les questions pertinentes;
- d'identifier les technologies et le savoir-faire novateurs, efficaces et répondant à l'état des connaissances en matière de développement durable dans la région méditerranéenne, et de conseiller sur les divers moyens de promouvoir un développement de cette nature et/ou de transférer lesdites technologies;
- d'examiner les plans de travail et budgets proposés par le Secrétariat pour les programmes socio-économiques du Plan d'action, et de recommander leur adoption, avec les modifications jugées nécessaires, aux réunions des Parties contractantes;
- de prendre des décisions sur les ajustements des programmes et budgets des socio-économiques du Plan d'action, dans les limites du mandat assigné au Comité par les Parties contractantes; et
- de se tenir au courant des progrès de la mise en oeuvre de la composante scientifique et technique du Plan d'action afin d'assurer un développement harmonieux et se renforçant mutuellement de toutes les composantes du Plan d'action;
- de répondre aux questions scientifiques, techniques et technologiques que les réunions des Parties contractantes pourraient soumettre au Comité.